OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE
INSTITUTION PUBLIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE
Place Victor Horta 11 - 1060 BRUXELLES - Tél. 02 509 59 59 - Fax 02 509 30 19 - Internet: www.onss.fgov.be
Heures de visite: de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous tous les jours ouvrables sauf le samedi

DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service Assurés actifs

Numéro de compte : C.P. IBAN : BE56 6790 0735 1788 - BIC : PCHQBEBB

Correspondants :	Téléphone :	email :
HALIN SARAH (FR)	02/509 2920	cotis-indiv-bijdr@onss.fgov.be
DEVLEESCHOUWER ANN (NL)	02/509 2073	

Déclaration sur l'honneur - Demande de report de versement de cotisations à effectuer à l'ONSS – Sécurité sociale d'outre-mer pour les assurés individuels rencontrant des problèmes financiers dans le cadre de la pandémie liée au Coronavirus-Covid19 (report de paiement des cotisations au-delà des trois mois suivant le mois auquel la cotisation se rapporte, avec dispense des intérêts de retard)

Nom- Prénom du déclarant:

|__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

N° d'affiliation-matricule E : |__||__||__||__||__||__|-|__| NISS :| __||__||__||__||__||__|__||__|__||__||__|

Mail : |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

Je déclare sur l'honneur que: (*** cochez les cases correspondant à votre situation) :**

Je suis salarié ☐ indépendant ☐

Pays d'activité : |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

en raison des mesures prises dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus :

☐ l'entreprise et/ou ses filiales situées hors espace économique européen pour laquelle je travaille, a été contrainte d'arrêter totalement ☐ ou partiellement ☐ son activité.

Nom de la société qui m'emploie |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__|

☐ mon activité professionnelle en tant qu'indépendant exercée en dehors de l'Espace économique européen est totalement ☐ ou partiellement ☐ à l'arrêt.

☐ Je suis conscient que l'ONSS peut effectuer des contrôles a posteriori et que toute fausse déclaration peut mener à des sanctions . (arrêté royal du 31 mai 1933).

Brèves explications complémentaires éventuelles concernant cet arrêt total ou partiel

Je m'engage :

- à payer les montants **dus au plus tard dans les six mois auquel la cotisation se rapporte**. Exemple janvier 2020 au plus tard le 31 juillet 2020
- à reprendre les modalités de paiement habituelles au plus tard le **31 décembre 2020**.

Date et signature